

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 2 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi deux mars à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Nathalie CHAILLOUX, Maire.

Etaient présents : Mesdames Nathalie CHAILLOUX, Amélie POUPHILE, Ségolène TRAVERS, Catherine GUEDET, Sabrina LECAMUS, Cécile GAUTIER, Magali GERMOND et Agathe MARAIS ainsi que Messieurs, Jean-Claude LECOMTE, Laurent PETIT, François DUPONT, Arnaud HUMBLLOT, Eric FOULON, Alain GASCHE, Yves LASZCZUK, et Grégory TOUCHARD

Absents excusés : Monsieur Vincent FAUCHER

Absentes : Madame Céline BOULAY

Pouvoir : Néant

Monsieur Yves LASZCZUK a été désigné comme secrétaire de séance

Madame Le Maire ouvre la séance et demande si tout le monde a bien reçu le procès-verbal de la dernière séance et si quelqu'un a des observations à formuler. Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est arrêté et sera signé par le Maire et le secrétaire de séance.

2026-03-028 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Une demande d'intention d'aliéner deux Parcelles sise 2 rue de Pescheray cadastrée AH 34 et AA 71 a été adressée à la Mairie de respectivement 894 m² et 254 m².

Le conseil municipal n'a pas l'intention de faire valoir son droit de préemption sur cette propriété.

2026-03-029 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Une demande d'intention d'aliéner deux Parcelles sise 29 rue de la Dière cadastrée AC 125 a été adressée à la Mairie de 178 m².

Le conseil municipal n'a pas l'intention de faire valoir son droit de préemption sur cette propriété.

2026-03-030 : CONVENTION DROIT DE PASSAGE

L'entrée du chemin de Montaigu parcelle ZK 14, appartient à la Commune. CIRCET afin de d'implanter une antenne- relais Bouygues TELECOM/ SFR à Montaigu demande la signature d'une convention pour un droit de passage afin de passer sur notre parcelle, en précisant que CIRCET a déjà signé la convention avec la SNCF, propriétaire du chemin de Montaigu.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la signature de cette convention et donne délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.



LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du

Du lundi 2 mars 2026

2026-03-031 : REGLEMENT DE SERVICE ASSAINISSEMENT ET MODIFICATION DE LA CONVENTION ARTICLE 3.3.

Lors de dernier conseil, il a été approuvé à l'unanimité la convention tripartite pour l'assainissement de l'atelier 72. Il avait aussi été demandé de délibéré sur le règlement de service d'assainissement collectif. De plus, concernant la convention qui a été validé lors du dernier conseil municipal, l'article 3.3 a été modifié, en effet il était fait mention sur cet article que les eaux usées autre que domestiques n'étaient pas rejetées dans le réseau, c'est pourquoi dorénavant, l'article 3.3 mentionne bien que les eaux usées non domestiques sont bien entendu rejetées dans le réseau.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents la modification de l'article 3.3 de la convention et approuvé également le règlement de service assainissement et donne délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2026-03-032 : PROPOSITION PRIX HA PARTIE PARCELLE AD8

Afin de faciliter la manœuvre du camion PAPREC concernant le ramassage des poubelles à la voie sans issue de la route de la Barre, il nous serait possible d'acquérir une partie de la parcelle AD. Jean Claude LECOMTE et Laurent PETIT, ont pris rendez-vous avec le propriétaire, Monsieur BRUNO CHEVILLARD, qui attend notre proposition d'achat, sachant que le prix du bornage et les frais de notaires seront à la charge de la commune, tout comme la modification de la conduite d'eau.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, propose, à l'unanimité des membres présents, la somme de 1000 € net vendeur pour l'acquisition de la parcelle, et donne toute délégation à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire.

2026-03-033 : ANNULATION DELIBERATION SCTE MAILHES POTTIER CONCERNANT LA DECLARATION DE SOUS TRAITANCE

La Scté MAILHES POTTIER a demandé l'annulation de la sous-traitance concernant l'entreprise DPB puisque les travaux ont été effectués par leurs soins

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, d'annuler la demande de sous-traitance de la société MAILHES -POTTIER et donne toute délégation à Madame le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

2026-03-034 : PROGRAMME ANNUEL 2026 – TRAVAUX ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL – RD 52 ET RD 302

Le département envisage de programmer des travaux préparatoires à la réalisation de la couche de surface par un enduit superficiel sur les routes départementales RD 52 et RD 302 situées en agglomération, rue du Breil et rue de Dollon. Les enduits finalisant les travaux sont susceptibles d'être réalisées en 2027. Cet enduit superficiel est financé en totalité par le département en précisant que d'une part, il nous reste à charge la mise à niveau des bouches à clef et des tampons d'assainissement et d'autre part la dépose et la repose d'équipements tels que les dispositifs de balisage des zones de stationnement, des chicanes, etc., et aussi le marquage tels que les passages piétons, les zone de stationnement. Le choix nous est donné d'effectuer une couche d'enrobé qui peut être financé à 50 % par une subvention exceptionnelle du conseil départemental dans la limite de 40000 € en assurant la maîtrise d'ouvrage par la commune



LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées par le CONSEIL MUNICIPAL lors de sa réunion du
Du lundi 2 mars 2026

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'opter pour l'enduit superficiel, en précisant de notifier au conseil départemental que les canalisations du projet de méthanisation de la sas FROGER'NERGIE cheminera par une partie de la rue du Breil et donne délégation à Madame Le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tous les documents s'y rapportant.

Informations diverses :

• PERMANENCE ELECTIONS MUNICIPALES 2026

8h-10h30	10h30-13h	13h-15h30	15h30-18h
LAURENT PETIT	JEAN CLAUDE LECOMTE	SEGOLENE TRAVERS	AMELIE POUPHILE
FRANCOIS DUPONT	ALAIN GASCHE	CECILE GAUTHIER	CATHERINE GUEDET
YVES LASZCZUK	ARNAUD HUMBLLOT	AGATHE MARAIS	SABRINA LECAMUS

Pour le dépouillement, 10 personnes sont nécessaires et seront présents : Jean Claude LECOMTE, Alain GASCHE, Catherine GUEDET, François DUPONT, Arnaud HUMBLLOT, Grégory TOUCHARD, Yves LASZCZUK, Ségolène TRAVERS, Laurent PETIT, Amélie POUPHILE et Nathalie CHAILLOUX

Pour le bureau de vote :

Présidente : Nathalie CHAILLOUX

Président (es) suppléant (es) : Jean Claude LECOMTE, Ségolène TRAVERS, Laurent PETIT, Amélie POUPHILE.

Secrétaire : Yves LASZCZUK

Assesseurs : Jean Claude LECOMTE, François DUPONT, Alain GASCHE, Ségolène TRAVERS.

• NOTRE PARTENAIRE DELTA OUEST

pour les copieurs a été mis en liquidation. Signature avec un nouveau partenaire à compter du 01/03/2026 pour les contrats de maintenance aux mêmes conditions qu'auparavant.

• STE PIGEON – EAU DU Puits

Lors de la discussion avec notre délégataire, il a été rappelé que le code rural stipule que tout propriétaire de puits qui utilise l'eau pour ses toilettes et/ou machine à laver ou autre dont les eaux usées sont rejetées dans le réseau doit faire une déclaration en mairie. Ce sujet sera certainement mis à l'ordre du jour pendant le prochain mandat.

• SALLE POLYVALENTE

Suite au problème rencontré la semaine dernière à la salle polyvalente, l'auvent sera réalisé de façon définitive prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h

Le Maire

Nathalie CHAILLOUX



Validé par Mme Nathalie CHAILLOUX, Maire le 03/03/2026. et par Monsieur Yves LASZCZUK, secrétaire de séance 04/03/2026

Affiché le 04/03/2026